

PROCES VERBAL ET COMPTE RENDU

RÉUNION du 12 mai 2017

MC/SG

- Convocation : 9 mai 2017
- Affichage : 9 mai 2017

L'an deux mille dix-sept, le neuf mai, à vingt heures 30 minutes,

Le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Bruno LEGER, Maire.

Sont présents (12)

Messieurs : LÉGER Bruno, CHABÉ Daniel, LACAISSSE Philippe, CARDON Michaël, LEROY Dominique, GHELEIN Didier, LAISNÉ Philippe, CHARLIER Jean et Éric MONCHATRE.

Mesdames : LERAT Nicole, FEURAY Marie-France et GAULIARD Anne-Claire.

Absentes excusées (3) : Douce ANGER, a donné pouvoir à Nicole LE RAT
Karine DROESCH a donné pouvoir à Anne-Claire GAULIARD
Laëtitia DELALANDRE a donné pouvoir à Philippe LAISNÉ

Secrétaire de séance : Michaël CARDON

Ordre du jour

- Approbation du compte rendu et procès-verbal du Conseil Municipal du 17/03/2017.
- Approbation du compte rendu et procès-verbal du Conseil Municipal du 07/04/2017.
- Délibération : Demande de retrait du SDE 76 des quarante-et-une Communes de la Métropole ROUEN NORMANDIE.
- Délibération : Fonds de concours attribués à la Communauté de Communes Inter Caux Vexin pour les travaux de voirie communale Année 2017.
- Délibération : Indemnités de fonction au Maire et aux Adjointes (nouvel indice brut terminal 1022 au 01/02/2017).
- Délibération : Octroi de cadeaux pour le personnel communal à compter de décembre 2016.
- Point sur l'école.
- Questions diverses.

Approbation du compte rendu et procès-verbal de la réunion du 17 mars 2017

Vote : POUR 15

⇒ Compte rendu approuvé à l'unanimité.

Approbation du compte rendu et procès-verbal de la réunion du 07 avril 2017

Laëtitia DELALANDRE a émis des remarques sur ce compte rendu, lecture par Philippe LAISNÉ. Monsieur le Maire affirme que ces corrections seront apportées.

VOTE : POUR : 15

⇒ Compte rendu approuvé à l'unanimité.

Délibération : Demande de retrait du SDE 76 des quarante-et-une Communes de la Métropole ROUEN NORMANDIE.

Monsieur le Maire explique que les 41 Communes concernées par le retrait du SDE 76 n'avaient pas stipulées une observation importante : que ce retrait relatif à l'éclairage public est non lié à la voirie métropolitaine. Lecture par M. LEGER de l'intégralité de la délibération.

VU :

- les délibérations successives des 41 communes de la Métropole Rouen Normandie demandant leur retrait définitif du SDE76,
- la délibération du 17 mars 2017 du SDE76 acceptant ce retrait,

CONSIDERANT :

- que, suite au retrait de la Métropole, les quarante-et-une communes adhèrent désormais uniquement au SDE76 pour les compétences annexes relatives à l'éclairage public non lié à la voirie métropolitaine,
- que compte tenu du caractère accessoire de cette compétence et de la possibilité pour ces quarante-et-une communes de conclure des conventions de gestion avec la Métropole, le maintien de ces quarante-et-une communes dans le SDE76 ne présente plus d'intérêt ni pour les quarante-et-une communes ni pour le SDE76,
- que le retrait de ces quarante-et-une communes permettrait en outre une simplification de la carte intercommunale,
- que ce retrait est sans aucune conséquence financière,
- que le retrait n'est possible qu'avec l'accord de l'assemblée et des adhérents du SDE76 dans les conditions de majorité requises lors de sa création,
- que la conséquence du retrait sera la réduction du périmètre du SDE76, tout en permettant la conservation de son personnel,
- qu'aucun excédent de trésorerie n'est à reverser aux communes sollicitant le retrait,
- que les travaux en cours sur lesdites communes seront achevés et soldés financièrement avant leur retrait,
- que la consultation de la CDCI n'est pas requise,
- que chaque adhérent disposera d'un délai de trois mois à compter de la notification par le SDE76 de sa délibération pour se prononcer à son tour sur le retrait envisagé (à défaut de délibération dans ce délai, sa décision sera réputée DEFAVORABLE) et qu'il convient donc de consulter les adhérents du SDE76 à un moment propice aux réunions des conseils,
- que le SDE76 a donné son avis favorable au retrait de ces quarante-et-une communes,

PROPOSITION :

Il est proposé :

- d'accepter le retrait de ces quarante-et-une communes du SDE76,

Ouï cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le conseil municipal (vote accord à l'unanimité) :

- **ACCEPTE** le retrait des Communes d'Anneville-Ambourville, des Authieux-sur-le-Port-Saint-Ouen, de Bardouville, de Belbeuf, de Berville-sur-Seine, de Boos, de La Bouille, de Cléon, de Duclair, d'Epinay-sur-Duclair, de Fontaine-sous-Préaux, de Freneuse, de Gouy, d'Hautot-sur-Seine, d'Hénouville, d'Houpeville, d'Isneauville, de Jumièges, du Mesnil-sous-Jumièges, de Montmain, de Mont-Saint-Aignan, de La Neuville-Chant-d'Oisel, de Franqueville-Saint-Pierre, de Quevillon, de Quévreville-la-Poterie, de Roncherolles-sur-le-Vivier, de Sahurs, de Saint-Aubin-

Celloville, de Saint-Aubin-Epinay, de Saint-Jacques-sur-Darnétal, de Sainte-Marguerite-sur-Duclair, de Saint-Martin-de-Boscherville, de Saint-Martin-du-Vivier, de Saint-Paër, de Saint-Pierre-de-Manneville, de Saint-Pierre-de-Varengeville, de Sotteville-sous-le-Val, de Tourville-la-Rivière, de Yainville, d'Ymare et d'Yville-sur-Seine du SDE76.

⇒ VOTE : POUR à l'unanimité.

Délibération : Fonds de concours attribués à la Communauté de Communes Inter Caux Vexin pour travaux de voirie communale - Année 2017.

Monsieur le Maire expose le programme proposé par Joël LEROY, technicien de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin.

4 projets de travaux sont proposés :

- 2 projets en enduits gravillonnés – Route du Mont Gaille (la partie intersection) pour un montant de 1 320 € HT participation de la Commune 400 € HT.
- Une partie de la route de l'Epinay, montant 1 892 €, participation 568 €.
- L'Impasse du Mesnil Godefroy : travaux en enrobé, montant 20 740 €, participation 6 000 €.
- L'Impasse de la Plaine : travaux en enrobé, montant 6 344 €, participation 2 000 €.

Concernant les travaux du Mesnil Godefroy, il faut attendre de savoir si les travaux de contournement seront faits ; idem pour l'Impasse de la Plaine, il faut attendre les travaux d'aménagement du centre village. Monsieur le Maire ajoute que l'état de ce chemin n'est pas trop dégradé. Il n'est pas urgent de faire les travaux cette année.

Philippe LACAISSE demande quelle est la somme inscrite au budget ?

Monsieur LEGER répond que la somme totale a été inscrite soit 16 922 €.

Eric MONCHATRE demande si les travaux de voirie communale sont toujours gérés par la nouvelle Communauté de Communes. M. LEGER répond oui et c'est le même technicien M. Joël LEROY qui assure le suivi.

Didier GHELEIN demande si tous les travaux ne sont pas faits cette année, la somme prévue est-elle perdue ? M. LEGER répond non, le montant restant sera reporté au prochain budget.

Après débat, il est proposé que :

- Dans le cadre de la programmation des travaux de voirie, il convient d'ajouter en section Fonctionnement, article 657351 les fonds de concours suivants :
 - Réfection d'une partie de la route de l'Epinay et de l'Impasse du Mont Gaille.
 - Reprofilage de chaussée en graves émulsion et réfection de la couche de roulement en revêtement gravillonné, estimation : 3 212 € HT.
- Fonds de concours à prévoir : 1 000 € HT.**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés (vote POUR 15) :
Le Conseil Municipal :

- Accepte les fonds de concours énumérés ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Maire à inscrire au Budget 2017 ces montants et à signer tous documents relatifs aux travaux de voirie communale pour l'année 2017.

Délibération : Versement des indemnités de fonction au Maire et aux adjoints
(Suite à la nouvelle valeur du point d'indice au 1^{er} février 2017)

Monsieur le Maire explique à l'assemblée le changement de l'indice brut 1015 qui est passé depuis le 1^{er} février 2017 à l'indice 1022.

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2123-23 et L 2511-35 et suivants :

Monsieur le Maire expose que la loi, sauf dérogation, les Maires et les Adjointes aux Maires perçoivent l'indemnité maximum de la tranche où se situe la commune.

Il informe de la nouvelle valeur du point d'indice applicable au 1^{er} février 2017, qui est **Indice Brut terminal 1022**.

Pour rester dans la continuité de ce qui a été décidé le 25 avril 2014, Monsieur le Maire propose de prendre une délibération donnant dérogation à la loi et reconduisant le taux de 23,16% de l'**indice brut 1022** pour le Maire et de 7,33% de l'indice brut 1022 pour les trois Maires Adjointes.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité (VOTE 15), d'appliquer un taux de **23,16%** de l'indice brut 1022 pour le Maire et de **7,33%** de l'indice brut 1015 pour les trois Adjointes pour le reste du mandat et avec un effet au **1^{er} février 2017**.

Délibération : Octroi de cadeaux pour le personnel communal

La Commune, afin de pouvoir offrir des cadeaux au personnel communal, doit, sur demande du Trésorier, prendre une délibération décidant l'octroi de cadeaux aux agents.

Il est donc proposé aux membres du Conseil Municipal de délibérer afin d'offrir un cadeau aux agents communaux, chaque fin d'année civile.

Le cadeau, sous forme de bons d'achat, chèque cadeau, sera d'une valeur comprise entre **50 € et 100 € par année ; à compter de décembre 2016**.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (VOTE 15), le Conseil Municipal décide :

- De valider le principe d'un cadeau offert aux agents communaux sous forme de bons d'achat d'une valeur comprise entre **50 € et 100 €** par année ; **à compter de décembre 2016**.
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document découlant de cette décision.
- D'inscrire les crédits relatifs à ces dépenses à l'article 6232 « Fêtes et cérémonies » du Budget principal.

Point sur l'école

Monsieur le Maire rappelle les grandes lignes du courrier qu'il a écrit et signé avec Messieurs DUPUIS et AVENEL. Suite aux discussions évoquées lors du Conseil Municipal du 5 mai sur le lieu de fermeture de classe, il fait part qu'il n'a pas pu tout mentionner dans le courrier adressé à Madame la Directrice d'académie.

En outre, la délibération de la Commune de La Rue-saint-Pierre n'a pas été jointe car Messieurs AVENEL et DUPUIS n'étaient pas d'accord.

Philippe LAISNÉ rappelle certains faits :

Le 5 mai à 19 h 26, un article paru dans « 76 Actu ». Confirme que le courrier était fait, décision prise par les élus. Information fautive.

M. LEGER en a parlé avec M. DUPUIS, celui-ci a dit que c'était lui qui informait la presse « 76 Actu ».

Arrêt de la grève, le personnel SIVOSS a repris les services.

Beaucoup de parents d'élèves ont demandé de rétablir la vérité.

Les actions de M. DUPUIS n'étaient pas acceptables en tant que Président du SIVOSS, notamment dans sa prise de décisions importantes lorsqu'il évoque des licenciements.

Il est intervenu dans la salle de classe à Saint-Germain.

Monsieur le Maire informe que Mme VINCENT, Directrice, a transmis à l'Inspection d'Académie tous les courriers de M. DUPUIS.

Les enfants ont été pris en photos un jour de grève avec le personnel et sont apparus dans la presse, certains élus sont choqués.

M. LEGER a décidé de rédiger une lettre ouverte aux parents d'élèves. Avant sa diffusion, il l'a soumise aux délégués du SIVOSS : Douce ANGER, Anne-Claire GAULIARD et Michaël CARDON. Ce courrier a été mis sous enveloppe cachetée « Mairie » et a été distribué aux élèves via leur enseignante, après accord de l'inspecteur de circonscription.

Les conséquences de ce courrier : les retours sont positifs, il en ressort qu'une majorité des parents d'élèves partagent les dires de M. LEGER dans son courrier.

« Faire prendre conscience à M. DUPUIS qu'il ne peut agir de cette façon ».
Aujourd'hui, nous attendons la décision finale de la Directrice d'Académie.

Nicole LE RAT demande dans quel état d'esprit est le personnel SIVOSS ?
Monsieur le Maire répond qu'il n'a pas à ce jour rencontré le personnel.

Philippe LAISNÉ informe l'assemblée qu'il va revoir sa décision ; celle de ne pas démissionner du Conseil Municipal. Il a cependant maintenu ses deux courriers qu'il a rédigés destinés à l'Inspection d'académie et la Préfecture.

M. LAISNÉ invite les membres du Conseil Municipal à signer ses courriers en précisant qu'il propose et n'oblige personne à signer.

Philippe LACAISSE ajoute qu'il a rencontré samedi dernier à la Mairie, Messieurs DUPUIS et AVENEL et il leur a affirmé qu'il était contre les actions de M. DUPUIS.

Questions diverses

Aménagement du centre village : les dossiers d'appel d'offres sont en préparation ; 1 appel d'offres pour la maîtrise d'œuvre et 1 pour une prestation intellectuelle, géomètre.

Il y aura plusieurs tranches de travaux.

La publicité sera mise sur le site ADM 76.

Le presbytère : Il convient de fiabiliser le coût des travaux en demandant divers devis aux artisans. Monsieur le Maire propose de constituer une Commission « Presbytère », composée de M. LACAISSE, M. CHABÉ, M. CARDON, M. LEROY et M. LEGER.

Aménagement entrée de la Mairie : Daniel CHABÉ a consulté une entreprise pour un devis et des conseils afin de remplacer la porte d'entrée et proposer un accès handicapé.

Il en ressort, deux propositions :

Proposition 1 : Faire une rampe droite dans l'alignement de l'entrée actuelle.

Proposition 2 : Créer un léger retournement en décalant les marches, rampe à gauche qui donnerait accès directement au parking. Pente obligatoire de 5 %.

Nicole LE RAT suggère d'utiliser l'espace haie et pelouse devant la Mairie qui est inutile.
Monsieur le Maire insiste sur la réflexion globale de l'aménagement de cet espace.

Elections législatives : rappel des dates les 11 et 18 juin de 8 h à 18 h.

Dominique LEROY interroge Monsieur le Maire sur les nouvelles entreprises qui vont s'installer sur la Zone d'activités du Moulin d'Ecalles ; les constructions ont-elles démarrées ?

M. LEGER répond que des permis de construire ont été déposés récemment.

Prochaine séance du Conseil Municipal : vendredi 16 juin 2017 à 20 h 30.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 22 h 50.

Signatures des membres du Conseil Municipal

Séance du 12 mai 2017

LEGER Bruno	
LACASSE Philippe	
CHABÉ Daniel	
CARDON Michaël	
ANGER Douce	<p>Absente excusée Donne pouvoir à Nicole LE RAT</p>
CHARLIER Jean	
DELALANDRE Laëtitia	<p>Absente excusée Donne pouvoir à Philippe LAISNÉ</p>
DROESCH Karine	<p>Absente excusée Donne pouvoir à Anne-Claire GAULIARD</p>
FEURAY Marie-France	
GAULIARD Anne-Claire	
GHELEIN Didier	
LAISNÉ Philippe	
LERAT Nicole	
LEROY Dominique	
MONCHATRE Éric	